

# COMMUNE DE VOREPPE

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### 4.b. Plans de zonage

#### 4.b.3 Zoom ZAC de l'Hoirie

**Echelle : 1/1000**

Approuvé le : 17/02/2014

Modification n°1 : 28/01/2016

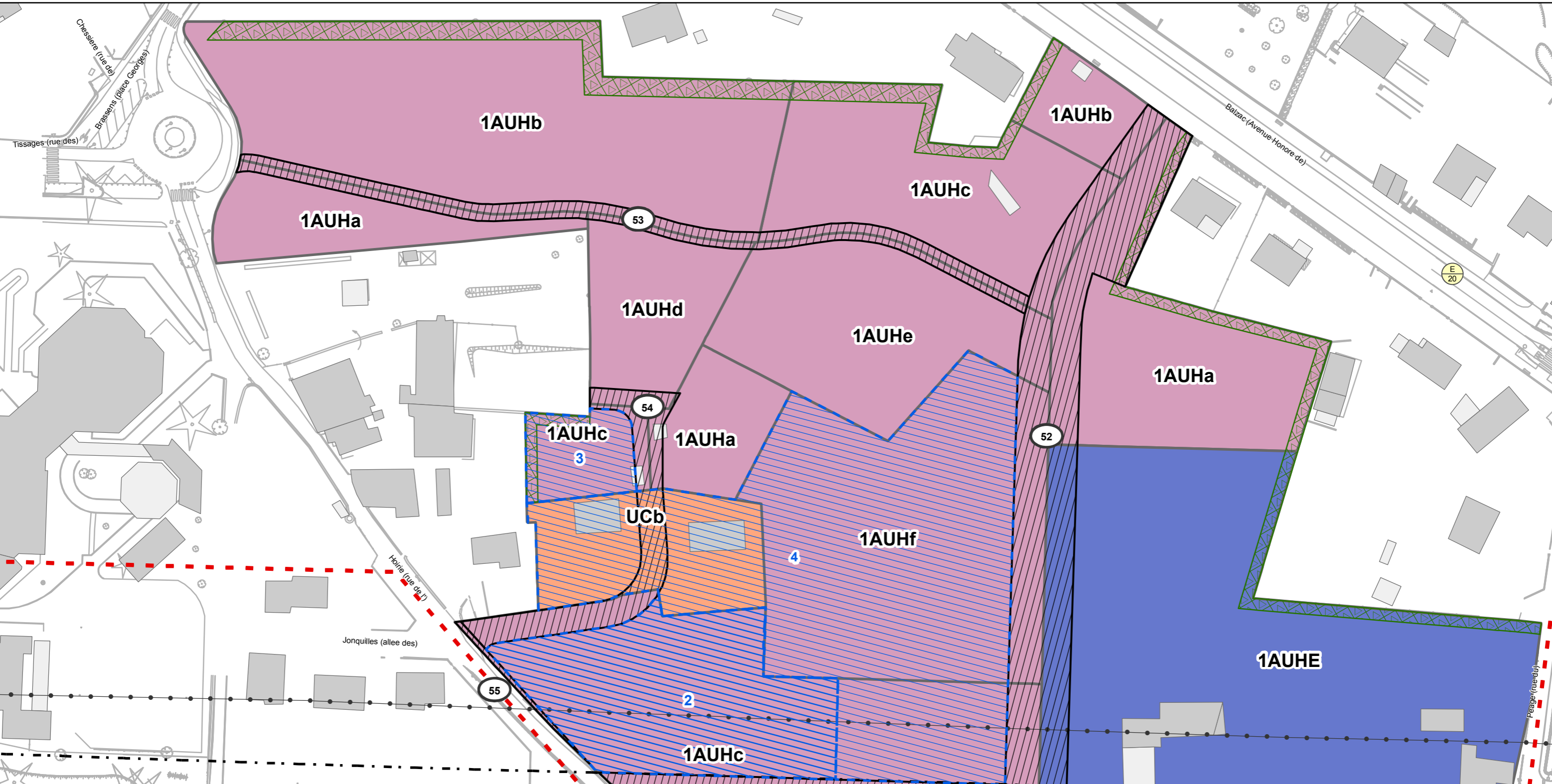
Modification n°2 : 7/07/2016

VU pour être annexé à la délibération n°8428  
d'approbation de la modification n°2 du Plan Local  
d'Urbanisme (PLU) de Voreppe en date du 7 juillet  
2016

Luc RÉMOND,  
Maire de Voreppe



Carte imprimée le : 30/06/2016



**LEGENDE**

- Programme de logements comportant 16 logements en accession aidée à minima
- Programme de logements comportant 4 logements en accession aidée à minima
- Programme de logements comportant 43 logements locatifs sociaux à minima
- Emplacement réservé pour la création d'équipements publics (L123-2C)
- Protection des boisements remarquables au titre de l'article L123-1-5 7° du code de l'urbanisme
- Application des marges de recul minimales, par rapport à l'axe de la voirie
- Largeur de la plateforme de la voie (x) - recul des constructions depuis l'axe : habitation (y) - autres constructions (z)
- Zones de restriction d'implantation commerciale
- Catégorie de voie (x) et distance de la zone par rapport au bord de la chaussée (y)
- Limite de la zone de bruit

**Zonage**

- AUH Zone à urbaniser à destination d'habitat (court terme)
- AUHE Zone à urbaniser à destination commerciale (court terme)
- UCb Zone urbaine d'intensité moyenne au sein de l'EPD

N

Echelle : 1/1000

Bouvardière (rue de)